

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations



Rapport d'évaluation

Master Droit public

Université de Reims Champagne-Ardenne

Campagne d'évaluation 2016-2017 (Vague C)

Rapport publié le 14/06/2017

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2016-2017

sur la base d'un dossier déposé le 13 octobre 2016

Champ(s) de formations : Droit, économie, gestion

Établissement déposant : Université de Reims Champagne-Ardenne

Établissement(s) cohabilité(s) : /

Présentation de la formation

Le master *Droit public* est une formation universitaire préparant à l'insertion professionnelle et à la recherche. Structuré sur deux années consécutives, il permet de former les étudiants à des professions juridiques diversifiées (secteur public et secteur privé). Il forme en particulier des futurs juristes spécialisés dans l'administration publique, dans la gestion administrative des affaires ou encore, dans la maîtrise de l'action publique.

La 1^{ère} année de master (M1) est construite autour d'un tronc commun. Il est localisé à Reims, avec un parcours *Administration publique* délocalisé à l'antenne de Troyes.

La 2^{ème} année de master (M2) se divise en six spécialités : *Droit public et carrières publiques* (Reims et Troyes), *Droit des collectivités locales et des entreprises culturelles* (Reims), *Droit des entreprises du développement local et partenariat public-privé* (Reims), *Intégration communautaire et politique européenne de voisinage* (Reims), *Administration des services publiques et du secteur privé en Afrique* (Reims) ou encore, *Droit du vin et des spiritueux* (Reims).

L'enseignement se fait exclusivement en présentiel.

Le master *Droit public* bénéficie par ailleurs d'un partenariat international avec l'Université Matej Bel de Banská Bystrica (Slovaquie) dans le cadre de la spécialité *Intégration communautaire et politique européenne de voisinage*. Il s'agit d'un diplôme conjoint de master, délivré par les deux établissements.

Analyse

Objectifs

Formation professionnalisante, le master *Droit public* prévoit dans un 1^{er} temps l'approfondissement et la maîtrise des notions fondamentales de droit public, puis dans un 2nd temps une spécialisation plus accentuée en M2. Les enseignements diversifiés de la première année doivent pouvoir permettre non seulement la poursuite des études (l'accès en M2 étant sélective), mais également une insertion professionnelle immédiate (principalement par la voie des concours de la fonction publique).

Chaque spécialité du M2 identifie clairement les métiers spécifiques auxquels peuvent prétendre les diplômés. Les objectifs devant être atteints à l'issue de la formation et les compétences acquises dans chaque spécialité sont clairement identifiés (maîtrise, conception, décision, exécution et suivi des techniques de l'action publique) pour permettre une insertion directe dans la vie professionnelle (sous réserve pour certains métiers de la réussite au concours de la fonction publique).

Organisation
<p>Le master est structuré autour d'une 1^{ère} année « générale » et d'une 2^{ème} année permettant une spécialisation définitive. Le M1 <i>Droit public</i> est commun à l'ensemble des spécialités et comporte un parcours unique <i>Administration publique</i> sur l'antenne de Troyes. Ce tronc commun (six unités d'enseignement - UE - disciplinaires et quatre UE différenciées) accentue la vocation « généraliste » de cette 1^{ère} année préparant aussi bien à la poursuite des études qu'à l'accès au concours de la fonction publique. Le M2 est structuré autour des matières propres à chaque spécialité. En effet, les maquettes sont bien distinctes d'une spécialité à l'autre et répondent aux caractéristiques propres à chaque formation. Le M2 présente une cohérence au regard des objectifs de la mention et de chaque parcours, les enseignements permettant à la fois une insertion professionnelle et une poursuite des études en doctorat. Cependant, une clarification de la place de la spécialité <i>Droit public et carrières publiques</i> dispensée à Reims et à Troyes au sein de la mention <i>Droit public</i> est souhaitable (spécialité faisant suite au M1 <i>Administration publique</i>).</p>
Positionnement dans l'environnement
<p>La formation s'appuie sur des structures de recherches pertinentes. La mention <i>Droit public</i> est adossée principalement au Centre de recherche sur la décentralisation territoriale (CRDT) et plus ponctuellement, pour la spécialité <i>Droit public et carrières publiques</i>, au Centre d'études juridiques sur l'efficacité des systèmes continentaux (CEJESC). L'environnement socio-économique de la formation est satisfaisant. Le master peut s'appuyer sur une trentaine de partenaires (institutions publiques, centres de formation, associations, entreprises privées, juridictions, collectivités locales...). Ces derniers interviennent dans le financement des projets d'activités et dans l'enseignement. Le master bénéficie également d'un bon positionnement. Si d'autres mentions <i>Droit public</i> sont proposées aux niveaux régional, national et international (notamment en partenariat), la mention proposée par l'Université de Reims Champagne-Ardenne (URCA) présente des particularités au niveau des spécialisations de M2. L'offre de formation bénéficie ainsi d'une visibilité et d'une attractivité réelles, tout en limitant opportunément les recouvrements.</p>
Equipe pédagogique
<p>L'équipe pédagogique est cohérente et diversifiée. Un équilibre entre les composantes est observé puisque les intervenants des autres unités de formation et de recherche sont intégrés dans l'équipe pédagogique, tout en laissant au droit une part prépondérante. La formation prévoit des intervenants universitaires extérieurs (nationaux, internationaux, deux Professeurs associés et un Maître de Conférences associés), témoignant ainsi de l'attractivité de la formation. Les intervenants professionnels font partie de l'équipe pédagogique de manière prononcée (environ 48 %). Mis à part la spécialité <i>Carrières publiques</i> (0 %), les spécialités bénéficient d'un volume horaire satisfaisant pour une formation directement professionnalisante (de 33 à 76 % selon la spécialité). Si l'argument d'un adossement de la spécialité <i>Droit public et carrières publiques</i> à la recherche peut être pris en considération, l'absence de professionnels dans une formation préparant à la fonction publique constitue toutefois un point négatif. Les responsabilités assumées au sein de l'équipe pédagogique sont classiques. En revanche, il n'existe pas de codirection des spécialités avec des professionnels, bien que ce type de pilotage soit bénéfique pour les parcours professionnalisants.</p>
Effectifs, insertion professionnelle et poursuite d'études
<p>L'attractivité de la mention est évidente au regard de l'augmentation progressive des inscriptions en M1. Si l'accès en M2 est sélectif, le nombre de dossiers déposés chaque année (50 en moyenne) atteste de l'attractivité de la formation. Le nombre définitif d'inscrits en M2 est toutefois relativement faible (entre 13 et 28). Le taux de réussite est difficilement quantifiable pour les étudiants du M1 (les tableaux statistiques ne précisent pas le nombre d'étudiants ayant validé l'année ; le nombre d'admis en M2 est inopérant dans l'appréciation du taux de réussite dans la mesure où toutes les formations sont sélectives). Le taux de réussite en M2 est variable : entre 53 % (spécialité <i>Administrateur privé et public en Afrique</i>) et 92 % (spécialité <i>Droit des entreprises du développement local</i>). Ce taux de réussite d'environ 75 % en moyenne devrait être plus élevé à ce stade de la formation universitaire. En outre, un suivi plus prononcé concernant l'origine des étudiants recrutés, les résultats des validations des acquis de l'expérience/validations des acquis professionnels (VAE/VAP) ou encore, l'opportunité de bénéficier des contrats d'apprentissage serait nécessaire.</p>
Place de la recherche
<p>Une initiation à la recherche est proposée aux étudiants du master. Ces derniers bénéficient alors de l'appui de l'Ecole doctorale « Science humaines et sociales » sur ce point. Plusieurs spécialités (droit public et carrières publiques, droit du vin et des spiritueux, droit des collectivités territoriales et des entreprises culturelles...) prévoient la réalisation obligatoire ou optionnelle d'un mémoire. Le rattachement du master au CRDT favorise l'immersion des étudiants dans le monde de la recherche académique.</p>

<p>Les étudiants sont par ailleurs incités à assister à des séminaires de recherche, à participer aux colloques organisés dans le cadre de l'unité de recherche. Ils bénéficient également d'enseignements méthodologiques dans ce sens.</p>
<p>Place de la professionnalisation</p>
<p>Les compétences professionnelles visées par les parcours de M2 sont cohérentes au regard des emplois visés. Les étudiants peuvent se familiariser avec les milieux professionnels à travers l'équipe pédagogique diversifiée mais surtout à travers les stages, organisés notamment en alternance. Certains enseignements sont très opportunément en prise directe avec la pratique professionnelle (exemples : rédaction d'actes et de contrats pour la spécialité <i>Administration des services publics et du secteur privé en Afrique</i>, ou préparation à l'entretien d'embauche dans la spécialité <i>Droit des entreprises et du développement local et partenariat public-privé</i>). En revanche, les formations ne sont pas ouvertes à l'apprentissage (sauf l'antenne de Troyes pour laquelle le dossier n'est pas suffisamment renseigné), ce qui devrait être encouragé compte tenu de la vocation professionnalisante du parcours. Malgré la place subsidiaire qu'occupent les dispositifs de VAE ou de VAP présents dans la mention, ils sont à encourager. Enfin, une mise en place plus personnalisée d'accompagnement des étudiants dans l'élaboration de leur projet professionnel pourrait être envisagée.</p>
<p>Place des projets et des stages</p>
<p>Les stages occupent une place importante dans la formation. Optionnels en M1, ils deviennent obligatoires en M2 (sauf pour la spécialité <i>Droit public et carrières publiques</i> pour laquelle le stage est facultatif) et constituent pour certains étudiants un tremplin permettant l'insertion professionnelle directe. La souplesse d'organisation des stages, de manière continue ou en alternance doit être soulignée. Le suivi des stages mis en place dans certaines spécialités (<i>Droit public et carrières publiques</i> à Troyes ou <i>Droit des entreprises et du développement local et partenariat public-privé</i>) devrait être généralisé dans l'optique du suivi de la professionnalisation des étudiants. Toutefois, la durée des stages est relativement courte (un à trois mois selon les formations) et pourrait faire l'objet d'un rallongement justifié par l'objectif d'insertion professionnelle immédiate affichée par la formation. En outre, les modalités d'évaluation des stages, non clairement précisées (rapport ou entretien pour les professionnels), ne devraient pas uniquement reposer sur la partie écrite et devrait aussi faire l'objet d'une soutenance.</p>
<p>Place de l'international</p>
<p>La place de l'international est importante au sein de la formation et constitue indéniablement son point fort, comme en atteste l'existence d'une convention de partenariat permettant la délivrance d'un diplôme conjoint avec l'Université Matej Bel de Slovaquie. De même, de nombreuses coopérations et partenariats internationaux ont été développés se matérialisant par la signature de conventions. La spécialité <i>Intégration communautaire et politique européenne de voisinage</i>, par son objet même et par les collaborations avec de nombreuses universités, constitue un lieu d'échanges privilégié accueillant au sein de son équipe pédagogique des intervenants internationaux en provenance de Belgique, de Roumanie, de Slovaquie, de Suède ou encore du Maroc. Les enseignements des langues valorisés dans l'ensemble de la mention sont renforcés par des cours dispensés en langue anglaise dans le cadre de certaines spécialités (M2). En revanche, la mobilité internationale des étudiants « sortants » est peu développée en master et s'effectue principalement en licence, ce qui est dommageable par rapport aux coopérations internationales susmentionnées.</p>
<p>Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite</p>
<p>Le recrutement en M1 est ouvert de plein droit aux étudiants titulaires de la licence en droit. L'accès est également possible sur équivalence aux étudiants diplômés dans d'autres filières ou à travers la VAP ou la VAE (toutefois, marginales). Le recrutement en M2 est sélectif, principalement sur dossier et/ou entretien permettant la vérification des prérequis nécessaires. Le recrutement en seconde année, spécialité <i>Administration des services publics et du secteur privé en Afrique</i> se fait majoritairement (voire exclusivement) auprès des étudiants étrangers. La structure de la première année (autour d'un tronc commun) favorise une orientation en vue de la 2nde année. Un dispositif de mise à niveau et de suivi individualisé, notamment en langue française et anglaise, est prévu dans le cadre du M2 commun avec l'Université de Slovaquie (spécialité <i>Intégration communautaire et politique européenne de voisinage</i>). Dans le cadre de la spécialité <i>Administration des services publics et du secteur privé en Afrique</i>, un « contrat d'accompagnement à la réussite » permet notamment aux étudiants étrangers d'étaler la réalisation du M2 sur deux ans.</p>
<p>Modalités d'enseignement et place du numérique</p>
<p>Les enseignements sont exclusivement assurés en présentiel. Le master est ouvert en formation continue et permet notamment aux professionnels d'étaler la validation du M2 sur deux ans. Ce dispositif favorise l'insertion des personnes en reprise d'études ou déjà en activité professionnelle.</p>

Des informations plus détaillées (outre la dispense d'assiduité) devraient être communiquées concernant les dispositifs prévus pour les étudiants en situation de handicap, sportifs de haut niveau, salariés...
L'apprentissage du numérique est prévu dans la formation avec la possibilité d'obtenir la certification C2i2 « métiers du droit », permettant d'attester de la maîtrise des outils informatiques professionnels.

Evaluation des étudiants

Les modalités d'évaluation des étudiants sont plutôt classiques mais cohérentes au regard des objectifs de la mention. Le contrôle continu ou terminal permet de vérifier l'acquisition des compétences, le 1^{er} mode de vérification étant, à juste titre, systématiquement privilégié (sauf pour la spécialité *Droit public et carrières publiques*) lors du M2. Le rôle du jury dans sa composition et dans son fonctionnement est lui aussi classique mais adapté. Les règles d'obtention du diplôme sont conformes à la réglementation. Chaque semestre est crédité d'une valeur de 30 crédits européens (ECTS ; 60 ECTS annuels). Le diplôme de master est décerné aux étudiants ayant acquis 120 ECTS. La validation de la 2nde année de master peut être réalisée par compensation mais à la condition d'avoir obtenu au minimum une moyenne générale de 8/20 dans le semestre non validé. Cette condition permet de s'assurer du bon niveau des candidats qui sortiront diplômés. Toutefois, ce dispositif rend plus difficile l'obtention du diplôme et permet d'expliquer le taux de réussite plutôt faible à ce niveau universitaire dans certaines spécialités.

Suivi de l'acquisition de compétences

La mention permet aux étudiants d'acquérir des compétences transversales grâce aux unités disciplinaires en M1. Le suivi de l'acquisition des compétences plus spécialisées en M2 repose essentiellement sur le contrôle continu. Les spécialités visent une préparation aux concours mais ne prévoient toutefois pas explicitement des enseignements de méthodologie de l'écrit ou de l'oral pourtant propre à cette voie d'accès dans la Fonction publique (sauf la spécialité *Administration publique* à Troyes).
Il n'existe pas de portefeuille de compétences ou de livret de suivi, en dehors du livret d'apprentissage (non exposé) dans le cadre de la spécialité *Droit public et carrières publiques* (M2 à Troyes).
En revanche, la plupart des suppléments aux diplômes renseignent bien l'acquisition des compétences et le programme de chaque diplôme (sauf le supplément au diplôme de la spécialité *Droit des entreprises du développement local et partenariat public-privé* et celui de la spécialité *Action publique et gestion publique*).

Suivi des diplômés

Le dossier donne peu d'informations sur ce point. Il précise de manière très générale que des enquêtes sont réalisées par l'Observatoire du suivi, de l'insertion professionnelle et de l'évaluation (OSIPE) de l'URCA 6 mois et 30 mois après l'obtention du diplôme. Ces enquêtes sont toutefois difficilement exploitables compte tenu du faible taux de répondants.
Un suivi des étudiants interne à la formation permet *a priori* de connaître les types d'emplois occupés par les diplômés. De même, un questionnaire régulier via le site du CRDT concernant deux spécialités (spécialité *Droit des collectivités locales et des entreprises culturelles* et spécialité *Droit des entreprises du développement local et partenariat public-privé*) est *a priori* réalisé.
Toutefois, le dossier n'inclut pas de statistiques ou documents attestant du suivi interne des diplômés. Il ne permet donc pas de juger de la réalité et de la pertinence du suivi ainsi mis en place.

Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation

Un conseil de perfectionnement a été mis en place à partir de 2012 par mention et par spécialité dont le rôle, la composition et le fonctionnement semblent en adéquation avec les exigences d'une structure d'autoévaluation. Toutefois, un seul document a été annexé au dossier (compte rendu du conseil de perfectionnement de la spécialité *Droit des collectivités territoriales et des entreprises culturelles* datant de juin 2016). Il est donc impossible d'attester et d'évaluer le fonctionnement des conseils de perfectionnement.
Un même constat est dressé concernant la réalisation d'évaluation des enseignements par les étudiants. Les enquêtes anonymes signalées dans le dossier ne sont pas étayées par des annexes (par exemple, en fournissant un exemplaire vierge d'un questionnaire) ou par des analyses desdites enquêtes. Aucun dispositif d'évaluation n'a été mis en place au niveau de l'URCA pour cette mention. Ces points doivent être améliorés par la mise en place d'un véritable pilotage de la mention et par des procédures effectives d'autoévaluation.

Conclusion de l'évaluation

Points forts :

- Une formation offrant une spécialisation favorisant les insertions professionnelles.
- Des spécialités originales au niveau du M2 permettant une bonne visibilité au sein de l'offre de formation régionale et nationale.
- Une ouverture importante à l'international.
- Un dispositif de suivi individualisé et de mise à niveau des étudiants (notamment étrangers).

Points faibles :

- Une culture d'autoévaluation et de suivi des étudiants insuffisante.
- Un manque de lisibilité des spécialités et de la délocalisation à Troyes.
- L'absence d'apprentissage.

Avis global et recommandations :

En conclusion, la formation est originale par ses spécialisations. Le master *Droit public* est attractif au niveau de l'établissement et au niveau national. Il conserve toute sa légitimité dans le champ *Droit, économie, gestion*.

Toutefois, certaines recommandations peuvent être émises. Au niveau du pilotage, la formation devrait mieux intégrer l'autoévaluation et mettre en place les nouvelles procédures adéquates. Une meilleure lisibilité de la formation devrait être assurée. En outre, une ouverture à l'apprentissage des spécialités (non entièrement tournées vers l'international) permettrait de favoriser une meilleure insertion professionnelle.

De même, les formations dispensées à Troyes ne bénéficient pas d'une visibilité suffisante, et ne sont pas suffisamment renseignées.

Observations de l'établissement

Reims, le 22 mars 2017

N/Réf. : /2017/MH/DEVU

Affaire suivie par Mme Mélanie HOFFERT

***Le Président de l'Université de Reims
Champagne-Ardenne***

À

Monsieur Michel COSNARD
Président du Hcéres

Objet : Retour sur le rapport d'évaluation du master *Droit public*

Monsieur le Président,

L'Université de Reims Champagne-Ardenne tient à remercier l'ensemble des personnels du Hcéres, ainsi que les experts qui ont mené l'ensemble des évaluations de nos formations. Les remarques et recommandations qui ont été faites nous seront très utiles pour finaliser notre nouvelle offre de formation.

Le responsable de la formation n'a pas formulé de réponse.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.



Guillaume GELLE